



Projet Educatif Territorial DU RPI THEGRA – LAVERGNE Projet 2021 - 2024

SOMMAIRE

Introduction	Page 2
1) Les Politiques Communales	Page 3
2) Fiche d'identité de la structure	Page 3
3) Organigramme	Page 4
4) Périmètre du PEDT	Page 5
5) Organisation du temps scolaire des enfants	Page 5
6) Le public concerné par le PEDT	Page 8
7) Les moyens humains du RPI	Page 10
8) Répartition enfants/encadrants	Page 12
9) Les ressources mobilisées	Page 14
10) Atouts et contraintes	Page 15
11) Objectifs éducatifs	Page 15
12) Les installations et équipements	Page 16
13) Le Comité de Pilotage	Page 19
ANNEXES : 1 - Projet d'école, 2 - Projet pédagogique de Thégra, 3 – Projet pédagogique de l'ALSH d'été, 4- Projet éducatif	

Introduction

Ce projet éducatif Territorial concerne le Regroupement Pédagogique Intercommunal (**RPI**) Thégra-Lavergne du bassin de vie de Gramat.

Les communes de *Thégra* (477 habitants) et *Lavergne* (453 habitants) distantes de 2,7 kms, situées dans le Limargue ont à la fois un potentiel agricole, touristique et industriel.

Lavergne se positionne sur l'axe routier très fréquenté Gramat / Saint-Céré, tandis que Thégra s'approche de lieux plus touristiques comme Padirac.

Le RPI s'organise de la manière suivante :

Chaque commune possède une école avec les classes de maternelle et de CP sur le site de Thégra, et les classes de cours élémentaire et de cours moyen sur le site de Lavergne. Les deux sites sont proches et les moyens d'accès faciles.

Gramat, ville de 3500 habitants, et centre de notre bassin de vie, compte des entreprises fournissant des emplois très variés : Le CEA et le centre de formation cynophile de la Gendarmerie dans les domaines de la défense et de la protection des populations, les abattoirs et la Quercynoise dans le domaine agro-alimentaire, un hôpital médical et trois maisons de retraite.

De nombreux actifs de ces entreprises habitent les villages environnants, dont Thégra et Lavergne, créant ainsi des besoins scolaires et périscolaires. Nos communes, depuis de nombreuses années, tentent de répondre à cette problématique en entretenant des structures capables de répondre à ces besoins.



1) Les politiques communales

Les politiques communales de Thégra et de Lavergne s'articulent autour des écoles et de l'habitat. En offrant des logements locatifs (communaux et HLM) et l'achat de terrains pour construire, de jeunes parents peuvent se loger, scolariser leurs enfants, s'assurer d'un service périscolaire et d'un accueil de loisirs en périodes de vacances.

Commune de Lavergne

- ☞ 6 logements individuels anciens « Lot Habitat »
- ☞ 2 logements individuels « Polygone » construits en 2020
- ☞ 3 logements individuels « Polygone » fini pour 1^{er}-01-2021
- ☞ 6 appartements communaux
- ☞ Un lotissement Écobarri de 6 lots, dont 3 vendus en 2020

Commune de Thégra

- ☞ 24 logements « Lot Habitat »
- ☞ 5 appartements communaux
- ☞ Réalisation d'un lotissement communal de 13 lots tous vendus.

L'accent est également mis dans nos 2 communes sur l'importance des échanges intergénérationnels et nous favorisons la création de lieux de rencontre. Chaque village est doté d'une salle des fêtes, lieu de rencontre privilégié, mise à la disposition des écoles pour la pratique de diverses activités comme le théâtre ou le sport en saison hivernale.

Nos bibliothèques sont ouvertes à tous en plus des heures d'ouverture au public. Celle de Thégra est située au sein même de l'école, la rendant accessible durant les activités de l'ALSH. De plus, des adultes bénévoles viennent, en lien avec l'éducation nationale, lire des histoires aux enfants. A Lavergne, les élèves peuvent y accéder accompagnés de leurs enseignants.

Des plateaux scolaires, aires de verdure spécialement aménagées, jouxtent chaque école pour permettre aux enfants de pratiquer des activités physiques en extérieur. Terrains de foot à Thégra et à Lavergne, court de tennis à Lavergne, aires de pique-nique et de détente dans chaque village, tout est mis en œuvre pour offrir aux habitants un cadre de vie le plus agréable possible, condition indispensable au « bien vivre ensemble ».

2) Fiche d'identité de la structure

Syndicat Mixte de l'Animation Scolaire et Périscolaire Thégra-Lavergne :

Adresse : Place de la Mairie, 46500 Thégra

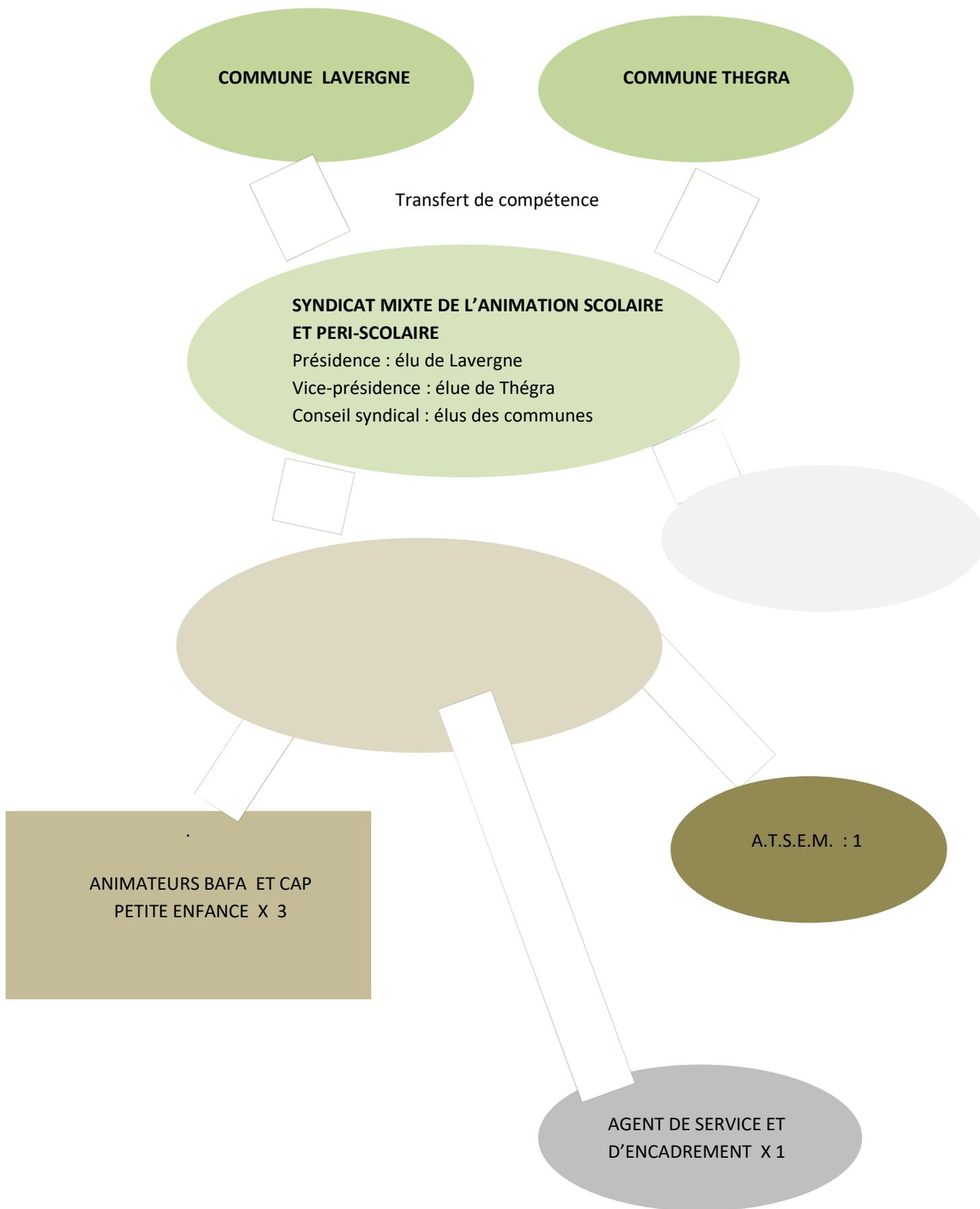
Tél. du secrétariat du SMASP : 05 65 38 78 49

Mail : smasp.thegra@gmail.com

Monsieur FROMENTEZE Dominique, Président du SMASP.

Madame THAMIE Cécile, Vice-présidente du SMASP.

3) L'organigramme du syndicat mixte



4) Périmètre du P.E.D.T.

Le territoire concerné par ce projet est le RPI «Thégra- Lavergne » avec la commune de Bio.

Depuis le 1^{er} Janvier 2015 ce territoire appartient à la Communauté de Communes « CAUVALDOR », dont le périmètre, agrandi au 1^{er} janvier 2017, regroupe aujourd'hui 79 communes et une population de 47337 habitants.

Le R.P.I Thégra - Lavergne :

Créé en septembre 1992, Le R.P.I Thégra-Lavergne a permis de conserver pour les familles du territoire deux écoles accueillant les enfants, de la très petite section jusqu'à la classe de CM2.

Le RPI s'organise sur deux sites proches, avec l'école de Thégra (construite en 2001) et celle de Lavergne (rénovée en 2013-2014). Il constitue un réel atout pour notre territoire, attractif pour les nouveaux arrivants.

Des enfants des communes de Bio et Mayrinhac-Lentour sont aussi accueillis sur nos deux écoles.

Le RPI offre un réel service public de proximité où tout est pensé pour la réussite des enfants. Le Syndicat Mixte d'Animation Scolaire et Périscolaire, structure créée en 1995 en assure la gestion.

5) Organisation du temps des enfants :

1) Temps scolaire :

79 enfants des communes de Thégra, de Lavergne et Bio seront seront accueillis à la rentrée 2021. Les enfants sont répartis sur deux sites :

1) L'école de Thégra, avec deux classes, accueille les enfants :

- petite et très petite section : 17 enfants,
- moyenne section : 12 enfants,
- grande section de maternelles : 7 enfants,
- CP : 7 enfants.

Elle compte une directrice, Madame Clémence SEVE, et une professeure des écoles, Madame Françoise SERGENT.

2) L'école de Lavergne avec ses deux classes accueille :

- CE1 + CE2 16 enfants
- CM1 + CM2 20 enfants.

Un directeur, Monsieur Damien AMEDURI enseigne en CM tandis que Monsieur Alex GALLAND enseigne en CE.

A THEGRA :

	7h30	8h55	11h55	13h30	16h30	18h30
Lundi	1h25 matin	3h enseignement	1h35 Repas+ Pause méridienne	3h Enseignement		FERME
Mardi	1h25 matin	3h enseignement	1h35 Repas + Pause méridienne	3h Enseignement		FERME
Mercredi	7h30-18h30 ALSH extrascolaire : avec mise en place du Plan mercredi					

	7h30	8h55	11h 55	13h30	16h30	18h30
Jeudi	1h25 matin	3h Enseignement	1h35 Repas + Pause méridienne	3h Enseignement		FERME
	15h					
Vendredi	1h25 matin	3h Enseignement	1h35+ Repas + Pause méridienne	3h Enseignement		FERME

☞ Les animateurs sont présents sur les deux écoles suivant un planning défini, ce qui permet de suivre des objectifs plus structurés. Les enfants gardent un cadre stable, rassurant et valorisant car ils sont encadrés par les mêmes animateurs.

A noter, il n'y a pas de garderie le soir sur l'école de Thégra. Un car de ramassage scolaire véhicule les enfants jusqu'à l'ALSH de Lavergne.

☞ Le matin à partir de 8h45 les enfants sont pris en charge par les enseignants.

☞ Les temps d'APC seront organisés par les enseignants à la rentrée, durant la pause méridienne.

6) Public concerné par le P.E.D.T. du R.P.I Thégra/Lavergne

Les écoles de Thégra (cycle 1 et 2 jusqu'au CP) et de Lavergne (cycle 2 et 3 à partir du CE1), sont concernées par le temps d'enseignement et par le temps périscolaire : pour la pause méridienne et l'accueil pré et postscolaire.

Le périmètre est élargi aux enfants de Mayrinhac-Lentour et du SIVU « L'étoile », qui est composé de cinq communes, en fonction des capacités d'accueil, pour le temps extrascolaire du mercredi et des vacances.

L'accueil extrascolaire n'est assuré exclusivement que sur le site de Thégra.

Le PEDT doit permettre de favoriser la concertation des différents intervenants dans la vie de l'enfant afin d'assurer une continuité éducative entre toutes les actions menées en faveur de l'enfant sur le territoire.

Que ce soit pour les temps péri ou extra scolaires, les objectifs demeurent donc :

- de garantir une continuité éducative et contribuer ainsi à la réussite scolaire de tous ;
- de proposer une offre éducative de qualité permettant le développement et l'épanouissement de tous les enfants du territoire ;
- de développer le « savoir vivre ensemble ».

L'accueil périscolaire (ALSH périscolaire) :

1) L'accueil quotidien des enfants : le matin, à partir de 7h30, pendant la pause méridienne et le soir après la classe jusqu'à 18h30

2) L'accueil du mercredi de 7h30 à 18h30.

Selon le site, l'encadrement et l'animation sont dispensés par des animatrices diplômées :

- Lavergne : fonctionne en mode ALSH, avec une directrice BAFD
 - Thégra fonctionne en mode garderie
- A noter, actuellement, il n'y a pas de garderie le soir sur l'école de Thégra.

L'équipe d'animation élabore un projet pédagogique, tant pour le quotidien que pour le mercredi (« Plan Mercredi »), fil conducteur des activités proposées.

Le « plan mercredi » proposé par l'éducation nationale (décret du 23 juillet 2018), a été mis en place dans notre structure dès la rentrée scolaire 2018.

L'accueil extrascolaire :

L'accueil extrascolaire concerne toutes les vacances scolaires, hormis les vacances de Noël et la première quinzaine d'août, et se passe sur le site de Thégra

Cette structure d'accueil est de la compétence du Syndicat Mixte de l'Animation Scolaire et Périscolaire.

On y reçoit en priorité les enfants scolarisés dans le R.P.I., puis ceux de la communauté de communes, en particulier ceux du SIVU «l'Etoile» regroupant les communes de Padirac, Rocamadour, Alvignac, Miers et Rignac et ce, en fonction des places disponibles.

Il est ouvert de 7h30 à 18h30.

Nous proposons le service restauration à tous les enfants accueillis sur le site.

Les inscriptions sont soumises à la constitution d'un dossier regroupant éléments administratifs, sanitaires et diverses autorisations. Elles se font :

- Pour le mercredi, le lundi précédent ;
- Pour les petites vacances : 1 semaine avant et jusqu'à 9h30 le jour d'accueil s'il reste des places disponibles.
- Pour les vacances d'été : un programme et les fiches d'inscription sont publiés sur les sites des communes de Thégra et Lavergne dès le début du mois de juin. Ils peuvent également être remis, à toute personne les demandant, au sein de la structure. Les documents d'inscription peuvent être retournés par mail ou directement à l'école.

[L'A.L.S.H. estival :](#)

L'équipe accueille et encadre plusieurs stagiaires durant l'été.

Les directrices élaborent un projet pédagogique, pour l'été, fil conducteur des activités proposées. Les familles reçoivent le programme des activités et le calendrier des sorties.

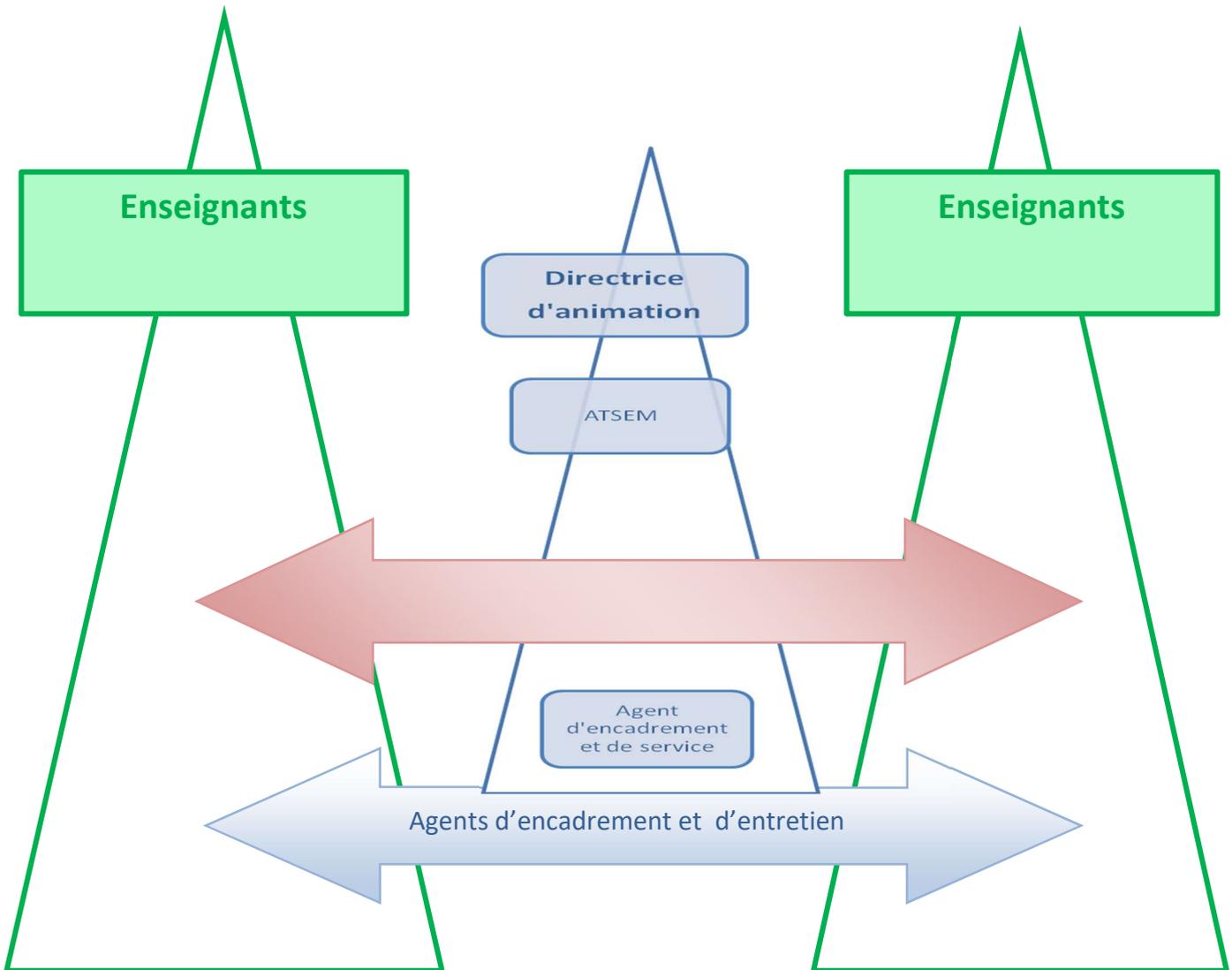
C'est donc au territoire centré autour des communes de Thégra et Lavergne que profitent les structures mises en place depuis 1992, permettant ainsi un accueil tout au long de l'année des publics de la petite enfance.



7) Les moyens humains du R.P.I

Ecole de LAVERGNE
Primaire (C.E. & C.M.)

Ecole de THEGRA
(Maternelle & C.P.)



L'ALSH prend en charge les enfants des 2 communes, auxquels viennent s'ajouter ceux des villages voisins de Bio et Mayrinhac-Lentour, de la très petite section maternelle au C.M.2. Il accueille donc des enfants de 2 à 11 ans, **au nombre de 79 inscrits pour l'année scolaire 2021-2022.**

- 1 agent diplômé BAFA pour 14 enfants de moins de 6 ans ;
- 1 agent diplômé BAFA pour 18 enfants de plus de 6 ans.

Ecole de Lavergne

L'école de Lavergne accueillera à la rentrée 2021-2022, 36 enfants en classes de C.E et C.M.

L'équipe d'animation est dirigée par une directrice BAFD, et une adjointe de direction en cours de formation BAFD, responsables de l'A.L.S.H périscolaire. Cet accueil fonctionne sur le mode de l'ALSH.

Un agent d'encadrement et de service vient rejoindre la directrice pour la durée de la pause méridienne.

Une directrice et une animatrice assurent l'accueil des enfants de 16h30 à 18h30.

Ecole de Thégra

L'école de Thégra accueillera à la rentrée 2021 les enfants de la maternelle et du C.P. soit 43 enfants. Une A.T.S.E.M. assiste l'enseignante durant toute la période scolaire dans la classe de maternelle.

Trois agents d'encadrement et de service et l'A.T.S.E.M assurent la prise en charge des enfants durant la pause méridienne.

Organisation du périscolaire

Deux animatrices assurent l'accueil périscolaire du matin de 7h30 à 8h45, une sur chaque site.

Deux animatrices assurent l'accueil périscolaire du soir de 16h30 à 18h30 sur le site de Lavergne uniquement.

Un agent accompagne les enfants lors du transport scolaire, matin et soir, entre les 2 sites, afin d'en assurer la sécurité.

Organisation du mercredi et vacances scolaires

L'équipe d'animation est dirigée par une directrice BAFD, ou l'adjointe de direction, responsables de l'A.L.S.H.

L'équipe d'animation est constituée d'une directrice et une animatrice le mercredi et les petites vacances scolaires ; et une directrice, deux animatrices et un stagiaire BAFA durant les vacances d'été.

8) Tableaux de répartition nombre d'enfants et nombre d'encadrants

ECOLE de LAVERGNE

Commune:
LAVERGNE

Nom de l'école: ECOLE PRIMAIRE
Niveaux : C.E.1 - C.E.2 – C.M.1 – C.M.2

	LUNDI	MARDI	JEUDI	V
TPS DU MATIN	Horaires : 7h30 - 8h45	Horaires: 7h30 - 8h45	Horaires: 7h30 - 8h45	Horaires: 7h30 - 8h45
	Enfants max : 18	Enfants max: 18	Enfants max: 18	Enfants max: 18
	Encadrant: 1 BAFD	Encadrant: 1 BAFD	Encadrant: 1 BAFD	Encadrant: 1 BAFD
	Déclaration: ALSH	Déclaration: ALSH	Déclaration: ALSH	Déclaration: ALSH
Classe				
Pause Méridienne	Horaires: 11h55 - 13h30			
	Enfants max: 35	Enfants max: 35	Enfants max: 35	Enfants max: 35
	Encadrants:2 (1 BAFD,1 BAFA)			
	Déclaration: ALSH	Déclaration: ALSH	Déclaration: ALSH	Déclaration: ALSH
Classe				
TPS DU SOIR	Horaires: 16h30 - 18h30			
	Enfants max : 32	Enfants max: 32	Enfants max: 32	Enfants max: 32
	Encadrants : 1 BAFD + 1 BAFA 16h30 - 18h30	Encadrants : 1 BAFD + 1 BAFA 16h30 - 18h30	Encadrants : 1 BAFD + 1 BAFA 16h30 - 18h30	Encadrants : 1 BAFD + 1 BAFA 16h30 - 18h30
	Déclaration:ALSH	Déclaration: ALSH	Déclaration: ALSH	Déclaration: ALSH

ECOLE de THEGRA

Commune:
THEGRA

Nom de l'école: ECOLE MATERNELLE ET
PRIMAIRE

Niveaux: TPS- PS- MS- GS- CP

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	 VENDREDI
TPS DU MATIN	Horaires:7h30 - 8h55	Horaires:7h30 - 8h55	Horaires: 7h30- 18h30	Horaires:7h30 - 8h55	Horaires:7h30 - 8h55
	Enfants max: 30	Enfants max: 30		Enfants max: 30	Enfants max: 30
	Encadrants: 2 (BAFA)	Encadrants:2 (BAFA)		Encadrants:2 (BAFA)	Encadrants : 2 (BAFA)
	Déclaration: GARDERIE	Déclaration: GARDERIE		Déclaration:GARDERIE	Déclaration: GARDERIE
Classe					
Pause Méridienne	Horaires: 11h55- 13h30	Horaires: 12h00- 13h30	Encadrants: 2 - 1 BAFD ou BAFD en formation - 1 BAFA	Horaires: 11h55- 13h30	Horaires: 12h00- 13h30
	Enfants max: 40	Enfants max: 40		Enfants max: 40	Enfants max: 40
	Encadrants:4 (2 BAFA, 1 ATSEM,1 NQ)	Encadrants:4 (2 BAFA, 1 ATSEM,1 NQ)		Encadrants:4 (2 BAFA, 1 ATSEM,1 NQ)	Encadrants:3 (2 BAFA, 1 ATSEM,1 NQ)
	Déclaration:GARDERIE	Déclaration: GARDERIE		Déclaration:GARDERIE	Déclaration: GARDERIE
Classe					
TPS DU SOIR			Déclaration : A.L.S.H		
	FERME	FERME		FERME	FERME

9) Ressources mobilisées :

1- Les Partenaires essentiels sont :

Les élus, maires des communes de Thégra, Monsieur Thierry Chartroux et de Lavergne, Monsieur Didier Bès, le président du SMASP Monsieur Dominique Fromenteze et la vice-présidente du SMASP Madame Cécile Thamié

La communauté de communes : CAUVALDOR notre interlocuteur pour l'animation extrascolaire.

Les personnels : directrices et personnels d'animation et administratif

Les enseignants

Les parents d'élèves

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Population

CAF et MSA en tant que financeurs

Le centre de gestion et de contrôle et le percepteur.

La Cuisine centrale du centre hospitalier de Saint-Céré fournisseur de repas qui sont livrés « à température »

Le Conseil départemental assurant le transport des enfants. L'accompagnateur de bus sera reconduit encore pour cette année scolaire.

2- Intervenants réguliers ou occasionnels :

Si le protocole sanitaire le permet, chaque semaine, trois lectrices bénévoles viendront lire des contes et encadrer les enfants dans des ateliers lecture à l'école de Thégra.

Une fois par semaine une bénévole est présente à la bibliothèque de Lavergne où elle prodigue renseignement ou conseil aux enfants sur le choix de leurs livres.

Ponctuellement, des bénévoles de diverses associations notamment « Thégra animation », des intervenants spécialisés (sportifs ou ludiques) accompagneront les animatrices dans le cadre du « plan mercredi ».

Dès la rentrée 2021, une aide aux devoirs sera proposée. Ce projet est né d'une concertation entre parents, enseignant et équipe d'animation. Cette aide aux devoirs sera proposée les lundi et jeudi soir de 17h à 18h dans les locaux de l'école. Des aidants bénévoles souhaitant s'investir dans ce projet ont participé à sa rédaction.

Le projet pédagogique de l'A.L.S.H intitulé « les explorateurs » conduit les enfants à utiliser les ressources pédagogiques acquises durant le temps scolaire afin de rédiger une gazette. Des intervenants les aiguilleront dans la réalisation de celle-ci.

10) Atouts et contraintes

Plusieurs atouts ont été repérés :

- l'étendue du territoire concerné ;
- la grande amplitude des horaires d'ouverture (11h) ;
- la souplesse dans le planning d'inscription ;
- la possibilité de choisir de participer ou non aux sorties ;
- la diversification des activités proposées ;
- l'implication de l'équipe enseignante ;
- l'implication de l'équipe d'encadrement ;
- l'intérêt de plusieurs intervenants locaux d'adhérer au projet ;
- le soutien des organismes financeurs ;
- la satisfaction des enfants et de leurs parents

Ils représentent autant d'arguments qui tendent à prouver l'importance du service rendu à la population.

Parmi les contraintes, la recherche de financement reste la principale entrave à la réalisation des actions. A celle-ci s'ajoute des difficultés de recrutement de personnel dans une situation sanitaire particulière.

11) Objectifs éducatifs

Ce projet éducatif du territoire doit répondre autant à l'attente des parents qu'à celle des enfants et doit offrir entière satisfaction aux uns comme aux autres.

L'attente des parents peut émaner de deux raisons distinctes :

- le ou les parents ont une activité professionnelle et doivent pouvoir disposer d'une structure capable d'accueillir leurs enfants durant leurs heures de travail (accueil régulier).
- le ou les parents considèrent qu'un accueil en centre de loisirs et en périscolaire sont un mode de socialisation, d'éveil ou de distraction de leur enfant (accueil occasionnel).

Les enfants perçoivent le centre de loisirs et le périscolaire comme des lieux où l'on peut se retrouver entre camarades et s'amuser, où l'on peut se détendre, où l'on découvre de nouvelles activités, qu'elles soient manuelles, sportives, créatrice, artistiques ou culturelles.

L'équipe éducative, en collaboration avec les parents, a donc défini les objectifs suivants :

- Offrir à l'enfant l'éveil et la pratique de différents modes d'expression : orale, écrite, corporelle, artistique et l'approche d'activités manuelles ou sportives.
- Proposer des séjours d'une durée variable (mais inférieure à 1 semaine) qui peuvent être organisés selon le thème des activités proposées (mini camp, nuit des étoiles...) offrant à l'enfant dépaysement, autonomie et véritable sentiment de vacances.
- Favoriser la socialisation de l'enfant, l'apprentissage de la vie en groupe et de la vie citoyenne. Il y apprend à découvrir l'autre et à le respecter.

- sensibiliser l'enfant à son autonomie, à la prise de responsabilités, à la découverte de la société qui l'entoure dans ses différents aspects.

La démarche pédagogique repose sur deux critères en fonction desquels sont élaborés différents types d'activité ou de jeux :

- L'enfant : création personnelle, découvertes de ses propres potentialités, initiation aux différents modes d'expression cités précédemment.

- Le groupe : création collective, jeux, apprentissage de la vie en groupe et de son fonctionnement,

apprentissage du respect de l'autre. Découverte du village et de ses habitants, de la vie associative (participation à des fêtes, des spectacles du village...), de l'environnement naturel et culturel (patrimoine).

12) Installations et équipements

Le R.P.I. THEGRA/LAVERGNE possède deux écoles, une dans chaque village.

L'école de Thégra a été construite en 2001.

L'école de Lavergne, plus ancienne, a été rénovée et agrandie très récemment, les travaux s'étant achevés fin 2014.

Les aménagements, le mobilier et les équipements de chacune d'elles ont été pensés en fonction de son rôle d'accueil et de ses besoins.



a) Les écoles

Thégra :

L'école de Thégra est située un peu à l'extérieur du village dans un cadre verdoyant. Un grand parking offre un stationnement aisé.

La grande cour avec marquage de terrain de jeux au sol et le préau permettent aux enfants de jouer en extérieur. Ils jouxtent un espace vert sécurisé et aménagé en aire de jeu et d'activités sportives.

La bâtisse, de plain-pied, possède de nombreuses baies vitrées offrant une grande luminosité. L'espace réservé à l'accueil de loisirs sans hébergement est entièrement intégré à l'école, la salle de restauration étant de ce fait la même pour les deux activités. Il en est de même pour la salle de repos destinée à la sieste des plus petits. Les enfants évoluent donc tout au long de l'année dans un cadre familial. La bibliothèque municipale est intégrée au bâtiment et devient ainsi un espace d'échanges multi-générationnels, permettant les rencontres entre les enfants et les habitants du village.

Un large espace de circulation traverse le bâtiment en son centre, sur lequel s'ouvrent toutes les pièces. Il est couvert d'un dôme transparent offrant un puits de lumière et un éclairage naturel au cœur du bâtiment. Les deux salles de classe sont chacune dotée d'une autre pièce plus petite

destinée aux activités manuelles ou de détente des enfants .Les espaces d'apprentissage et ceux destinés aux travaux plus ludiques sont ainsi différenciés au sein même des salles de classe. Chaque niveau scolaire possède son espace sanitaire aménagé en fonction des enfants qui l'utilisent à proximité de la classe correspondante.

Au bout du couloir, la salle de motricité offre aux enfants un grand espace pour la pratique d'activités physiques en intérieur, elle est même dotée d'un mur d'escalade.

Les couleurs des murs et des sols sont gaies et chatoyantes et rendent cette école très accueillante.

Les larges espaces de circulation, les grandes dimensions des ouvertures extérieures et intérieures, l'absence de différences de niveaux et les aménagements d'un sanitaire approprié permettent d'accueillir des enfants à mobilité réduite au sein de cette école.

Dans le cadre du projet d'école, les enseignantes de l'école de Thégra ont mis en place la construction d'une éco-cabane dans la cour de l'école. Ce projet a fédéré sur le terrain, de mars à juin 2015, par l'intermédiaire d'un maître d'œuvre, diverses associations, collectivités et partenaires.



Lavergne :

L'école de Lavergne se situe au cœur même du village, sur la rue principale qui le traverse.

Nouvellement restaurée et agrandie, elle présente deux façades différentes : d'un côté l'ancien bâtiment, de taille imposante et de l'autre la construction neuve, d'une architecture plus moderne, le tout s'harmonisant parfaitement. De chaque côté, les enfants disposent d'une cour, dont une avec marquages de terrain de jeux au sol et paniers de basket, et d'un préau.

Dans la partie ancienne, se trouve la salle de restauration nouvellement créée et agréablement aménagée. Des claustras colorés séparent les tables permettant de donner à cette salle un côté un peu plus intimiste et plus convivial. A côté, l'espace « garderie » où les enfants sont accueillis matin et soir, et où ils peuvent se détendre durant la pause méridienne ou les temps d'activité périscolaires, jouxte la salle de « langues, d'informatique et d'activités manuelles ». Cette dernière est aussi bien utilisée durant les temps d'enseignement que durant le temps du périscolaire.

Toujours dans la partie ancienne, l'espace d'accueil des familles, donne sur un couloir qui mène à la partie neuve reliée par une passerelle. On y trouve les vestiaires et les deux espaces sanitaires (l'un pour les filles, l'autre pour les garçons).

Toutes les pièces rénovées de la partie ancienne ont été meublées de neuf. Les couleurs des murs, des sols et du mobilier ont été choisies pour faire de cet endroit un lieu agréable et chaleureux.

La passerelle franchie, c'est la partie neuve où se trouvent les deux salles de classe. Sur l'arrière de l'école, un grand espace vert est aménagé en aire de jeux et d'activités physiques, de même qu'un chemin qui permet de relier l'école à la salle des fêtes sans emprunter la rue. En effet, les enfants s'y rendent souvent : c'est là que se trouve la bibliothèque et qu'ils pratiquent les activités physiques en cas de mauvais temps.

L'agrandissement et la rénovation ont été pensés pour pouvoir accueillir des enfants à mobilité réduite. Une place de stationnement bleue a été créée à proximité de l'entrée de la cour inférieure, un plan incliné relie les deux cours et à l'intérieur des bâtiments l'accès à toutes les salles est possible car il n'existe aucune différence de niveau. Des sanitaires réservés existent également ans l'école.

Afin de sécuriser l'accueil des parents et des enfants, une aire de stationnement, donnant sur l'arrière de l'école, a été créée en juin 2020 et un visiophone a été installé en septembre 2020.



b) Les équipements

Chaque école est équipée de nombreux jeux et jouets d'intérieur et d'extérieur et de matériel nécessaire aux activités manuelles et en fonction des âges des enfants ; ex : l'école de Thégra a des petits vélos et des trottinettes, l'école de Lavergne une table de ping-pong, des jeux de quilles ou encore des jeux d'échec.

Le personnel d'animation et d'encadrement dresse la liste des besoins en fonction des projets d'activités établis.

Chaque site possède du mobilier récent, adapté aux besoins des enfants.

Chaque école est informatisée ; ordinateur, tablettes, imprimante, photocopieur. Les salles de classe possèdent des vidéos projecteurs.

La salle informatique de Lavergne est dotée de quatre ordinateurs, pour permettre aux enfants de travailler sur l'outil informatique.

Une opération numérique a été poursuivie durant l'année scolaire 2017 /2018 avec l'acquisition effective de 6 tablettes supplémentaires dans chacune des écoles. L'utilisation et la pratique dont profitent les enfants s'avèrent plus que profitables.

La pratique des activités physiques est favorisée : aires aménagées en extérieur sur les deux sites, marquage de terrain de jeux dans chaque cour, salle de motricité à Thégra, et salle des fêtes mise à disposition à Lavergne.

Nos deux écoles sont équipées de bornes « carte plus » pour le comptage et la facturation des heures de garderie ou A.L.S.H. et des repas

13) Le comité de pilotage, les participants et la fréquence des rencontres

Composition du comité de pilotage :

- Les maires de Thégra, Monsieur Thierry Chartroux, et de Lavergne, Monsieur Didier Bès.
- Le président du SMASP Monsieur Dominique Fromenteze et la vice-présidente Madame Cécile Thamié
- Deux représentants du corps enseignant
- Deux représentantes de l'ALSH : Madame Sophie Jarguel, directrice et Madame Océane Boyaval, animatrice.
- Deux représentants des parents d'élèves : un représentant du conseil d'école, et un représentant de l'association des parents d'élèves.
- Un représentant administratif, Madame Lydie Vidal
- Deux représentants du Comité syndical
- Un représentant d'association : « Thégra animation »
- Un représentant de la CAF, Monsieur Loredon
- Un représentant du service Jeunesse, Sport et vie Associative, Monsieur Thuries.

Une commission de rédaction de 4 personnes a permis la réactualisation de ce document.

Le comité de pilotage se réunit deux fois dans l'année afin de dresser un bilan de fonctionnement.